

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026



DE-2026-02-19 FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX » – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a souhaité mettre en place, pour la période 2023 – 2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment)
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...)

Sur la période 2023 – 2026, ce sont 1 400 000 € que la Communauté de communes destinera ainsi à ses communes membres.

La Commune de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE a décidé de réaliser des travaux de voirie, pour un montant de 200 000 €HT.

Dans cette perspective, la commune sollicite la Communauté de communes pour l'attribution d'un montant de 50 000 € au titre du fonds de concours « soutien au programme d'investissement public des communes », conformément à la convention jointe à la présente et au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant en €
Acquisitions foncières	
Etudes	
Maîtrise d'œuvre	
Travaux	200 000
Equipement / mobilier	
Total Hors Taxes	200 000

RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL		
Conseil départemental		
SIEDS		
Autre		
CC HVS – Fonds de concours	50 000	25%
Reste à charge de la commune	150 000	75%

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la convention de fonds de concours annexée à la présente,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,



